



Association agréée - Arrêté du 4 octobre 1982

Le 24 Juillet 2009

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUILLET 2009

PROGRAMME ET ORIENTATIONS 2009/10

Nos objectifs et orientations pour 2009/2010 résultent directement du rapport moral

URBANISME

- poursuite de notre action pour le respect des règles d'urbanisme, en étroite coordination avec les Associations de quartiers
- Réflexion sur l'introduction des énergies renouvelables en site sensible (pavillons, espaces boisés)
- Relance pour la mise en application d'une charte des enseignes commerciale . Contribution à son élaboration
- Vigilance dans l'attente d'informations sur les projets d'urbanisme de la Ville. Participation active à la concertation promise.
- Réflexion et prise de position sur la sauvegarde de l'aquarium. Vigilance sur le devenir de la façade de l'institut de biologie (statut ERB)

COMMUNICATION- SENSIBILISATION

- Participation active aux journées du patrimoine
- Publication du journal de l'ASSA
- Publication de la « chronique du patrimoine »
- Maintenance / rénovation du site internet www.sauvegarde-arcachon.org
- Faire vivre et développer le forum de discussion www.assaarcachon.canalblog.com
- Organiser « un événement » (conférence, animation, expo.... ?)

ENVIRONNEMENT

Suivi du programme de sauvegarde des espaces boisés publics. Assurer le relais d'information auprès du public. Contribuer activement avec la Ville à une action pédagogique auprès des particuliers pour la sauvegarde des espaces boisés privés.

Au sein de la CEBA : poursuite du suivi

- des grands dossiers de protection de l'environnement pour le Bassin d'Arcachon. (Natura 2000, Parc Naturel Marin, traitement des boues portuaires, sauvegarde de la forêt
- des études d'élaboration du SCOT

GESTION INTERNE DE L'ASSA

- Poursuite de la mise en oeuvre des synergies Associations de quartiers-ASSA.
- Réflexion sur l'assouplissement des conditions d'adhésion à l'ASSA